

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
**COMMUNAUTE DE COMMUNES
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU**

Extrait du Registre des Arrêtés

ARRÊTÉ

**portant délégation de fonction :
Désignation d'un représentant à
la Commission d'Appels
d'Offres (CAO)**

Le Président de la Communauté de Communes « Intercom de la Vire au Noireau »,

Vu l'article L 5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) relatif à la création et à la composition de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

Vu la délibération n°4 du Conseil Communautaire du 09 février 2017 portant création et composition de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

ARRÊTE

Article 1 : Sous ma surveillance et ma responsabilité, délégation est donnée à :

- **Monsieur Gérard FEUILLET, 9^{ème} Vice-président**

pour me représenter à la Commission d'Appel d'Offres constituée par délibération susvisée.

Monsieur Gérard FEUILLET présidera la Commission d'Appel d'Offres réunie le 06 Novembre 2019.

En sa qualité de représentant, Monsieur Gérard FEUILLET sera autorisé à signer tout document relatif à la tenue de cette commission.

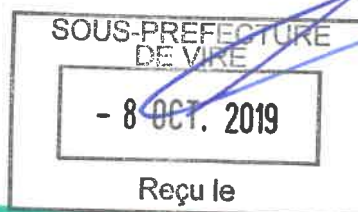
Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

- Monsieur le Sous-préfet
- Madame le Trésorier Principal, comptable public
- M. Gérard FEUILLET

Fait à Vire Normandie

Le **7 OCT. 2019**

Le Président,
M. Marc ANDREU SABATER



INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU

Siège administratif : 2, Rue des Halles – VIRE
14500 VIRE NORMANDIE
Tél : 02 31 66 66 55